



Vous informe...

Coronavirus Le protocole instauré pour les Galapagos

Au regard de la situation liée au Coronavirus (COVID-19), vous trouverez ci-après le protocole mis en place à destination des voyageurs se rendant dans l'Archipel.

Le 2 mars dernier, le Gouvernement des Galapagos a publié un décret à l'attention des voyageurs à destination de l'Archipel, lequel a été étendu le 4 mars aux résidents, aux Equatoriens et aux ressortissants étrangers :

Tout voyageur se rendant dans la Province des Galapagos sera évalué dans les ports ou aéroports, par des agents médicaux du Ministère de la Santé, en accord avec les protocoles établis. En cas d'identification de symptômes respiratoires tels que définis pour le Coronavirus par l'Organisme Mondial de la Santé (OMS), le Ministère de la Santé évaluera les risques et s'accordera le droit d'accepter ou de refuser l'entrée aux Galapagos.

Les Autorités Gouvernementales tiendront un registre des entrées dans lequel seront consignés les informations personnelles et autres contacts de chaque passager se rendant aux Galapagos.

Nous suivons de très près la situation et autres évolutions en matière de mesures et protocoles sur le continent et dans l'Archipel. La sécurité de nos hôtes étant notre priorité, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Pour toute questions et autres points à clarifier, n'hésitez pas à nous contacter.

Quito, le 5 mars 2020